

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1539

Artikel: Convention alpine : les incohérences de la Suisse
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les incohérences de la Suisse

Le secrétariat de la Convention alpine ne s'établira pas à Lugano. Normal mais absurde! La Suisse parlementaire rejette un accord international qui confirme et renforce la politique des transports conduite à grands frais par la Confédération.

Les représentants des huit pays de l'Arc alpin et de l'Union européenne ont choisi Innsbruck (Autriche) comme siège permanent de la Convention sur la protection des Alpes. Un Français en devient secrétaire général. Bolzano (Italie) abritera un observatoire de l'Arc alpin. La Suisse, qui présentait la candidature de Lugano, est simplement mise à l'écart. Il fallait s'y attendre. En effet, le Parlement s'apprête purement et simplement à refuser la ratification des protocoles d'application de la Convention.

La Convention alpine est un accord pour harmoniser la politique de huit pays en vue de préserver ce qui fait la richesse des Alpes et assurer son développement durable. La politique des transports en est un élément central. Ce devrait être une aubaine pour la Suisse qui mène depuis tantôt quinze ans un combat en faveur des transports écologiques par le rail et qui investit des milliards pour percer des tunnels ferroviaires de base.

Le protocole d'application de la Convention, dans le domaine des transports, prévoit que les pays signataires favorisent «la construction et le développement des grands axes ferroviaires transalpins y compris les voies de raccordements et la mise en place de terminaux adaptés». Exactement ce que veut la Suisse! Le protocole prévoit que les pays s'abstiennent de construire de nouvelles routes transalpines à grand débit. Cette exigence est moins rigoureuse que les interdictions figurant dans la Constitution fédérale¹. La Convention permet même de construire de nouvelles routes lorsque les besoins en matière de transport ne peuvent pas être satisfaits par un autre moyen.

Le développement durable contesté

Malgré tout cela, les milieux économiques, le lobby automobiliste et maintenant un groupe compact de Conseillers aux Etats jugent cette convention trop contraignante pour la Suisse. Un expert mandaté par *economiesuisse* croit découvrir que le règlement des différends, prévu dans un autre protocole, permettrait à un juge étranger de s'immiscer dans les affaires de nos cantons alpins. Pour couronner le tout, on brandit les difficultés budgétaires de la Confédération et le frein aux dépenses. L'application de la Convention imposerait le versement de subventions à nos habitants alpins qui renonceraient à des activités économiques pour protéger l'environnement.

La Convention alpine n'a ni les défauts ni les cautions que décrivent ses adversaires. Mais à travers sa contestation, ils préparent la contre-attaque. Objectif immédiat: la modification de la Constitution pour permettre le doublement du tunnel du Gothard. Et plus globalement, c'est la contestation du principe du développement durable qui ne plaît guère aux milieux économiques. *at*

¹Art. 84¹: «La capacité des routes de transit des régions alpines ne peut être augmentée.»

Conseil fédéral

Coup de sac

Pendant que l'attention médiatique est retenue par l'élection au Conseil fédéral, la répartition des départements et surtout leur éventuelle réorganisation passent au second plan.

Un petit fait pourrait être le déclencheur. Les chefs de départements cantonaux ont émis le vœu que la formation ne dépende que d'un seul département fédéral, alors qu'aujourd'hui elle est répartie entre deux, l'essentiel (Universités, Ecoles polytech-

niques, recherches) se trouvant à l'Intérieur et la formation professionnelle - y compris les Hautes écoles professionnelles qui en dépendent - étant rattachée au Département de l'Economie.

La création d'un Département de la Formation, au niveau fédéral étant exclue, il faudra trancher. Ce pourrait être l'objet d'un *deal* Couchepin-Deiss. Couchepin reste à l'Economie, mais récupère Recherche et Formation, Deiss prend le Département de l'Inté-

rieur qui devient clairement celui des Affaires sociales. Ou Couchepin prend l'Intérieur, mais il emmène avec lui la Formation professionnelle, ce qui conviendrait à son solide appétit.

Un tel accord aurait le soutien assuré d'une majorité au Conseil fédéral. Au-delà des convenances et des ambitions personnelles, il scellerait un rapprochement radical-PDC, l'amorce et la preuve par l'acte d'un front commun contre l'UDC toujours plus me-

naçante. De surcroît les socialistes cesseraient de détenir le privilège, si privilège il y a, d'avoir deux départements lourds. Les socialistes romands retrouveraient alors les Affaires extérieures, comme au temps de Pierre Graber, Pierre Aubert et René Felber, mais après l'entrée à l'ONU et trop tôt pour réactiver le dossier européen. La formule magique semble immuable, mais elle ne protège pas contre les ripages et les jeux de pouvoirs internes. *ag*